

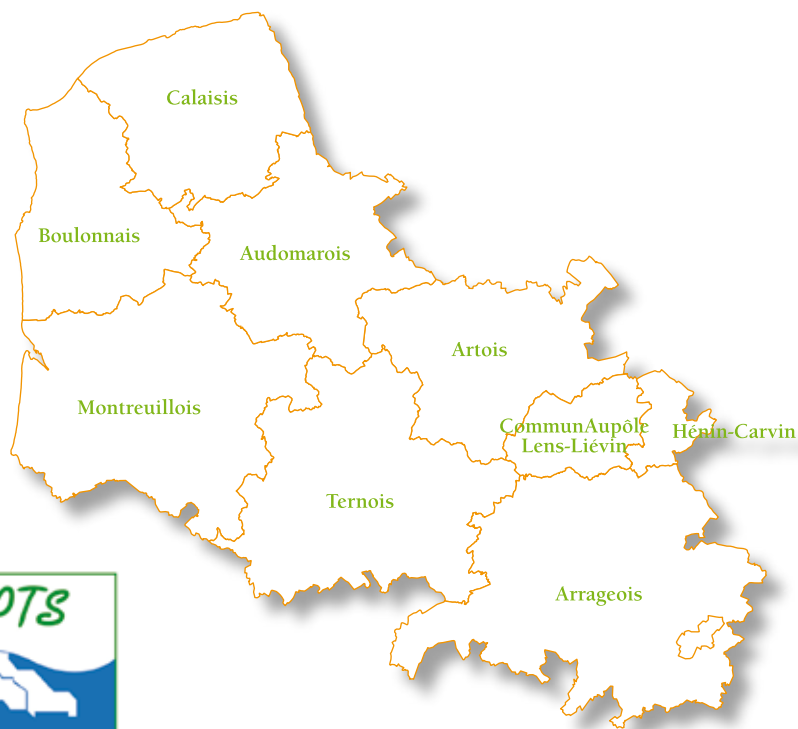
Comment répondre ?

La saisie de votre dossier se fait par voie informatique via le site Internet du Conseil Général du Pas-de-Calais (<http://www.cg62.fr>) à partir du 1^{er} décembre 2009.

Plus d'informations sur le dépôt des dossiers et la procédure de sélection
Service Départemental Santé : 03 21 21 63 02



Les territoires du Pas-de-Calais



Appel à Propositions d'actions de Santé (APAS) 2010

«**Bien manger + bien bouger**
= **bien grandir**»

Alimentation et activité physique
pour les jeunes enfants (0-6 ans)

Date limite de réception des dossiers : **12 janvier 2010**

«**La prévention en matière de santé : un engagement
fort du Conseil général du Pas-de-Calais**»

Dominique Dupilet
Président du Département du Pas-de-Calais

Contexte

Plus marquée chez les filles que chez les garçons, l'augmentation régulière et importante du nombre de jeunes enfants en surpoids se retrouve au niveau départemental avec des disparités territoriales importantes. L'obésité infantile constituant le premier de tous les facteurs de risque d'obésité à l'âge adulte, il est important de mener une action de prévention et de dépistage dès les premières années de l'enfant. La prévention du surpoids et de l'obésité infantile figure d'ailleurs parmi les points forts du second PNNS mis en place pour la période 2006-2010.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais mène des actions de prévention à différents stades :

- Grâce aux professionnels de PMI : durant la grossesse en informant la future maman, à la naissance en conseillant un allaitement maternel, et en préconisant une alimentation diversifiée durant les premières années de la vie.
- Dans le cadre des Programmes Territoriaux de Santé (PTS), par des professionnels de crèches, de haltes-garderies ou encore de relais assistantes maternelles.

Les professionnels de la petite enfance sont de plus en plus sensibilisés par les problèmes qui émergent suite à des comportements alimentaires inadaptés et à un manque d'activité physique des enfants. S'ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la fonction parentale, y compris pour l'éducation nutritionnelle dont les parents restent les « piliers », ces professionnels constituent néanmoins des relais et potentiellement contribuant à la prévention de l'obésité de l'enfant.

Objectifs de référence (PRSP, 2007-2011) :

Favoriser l'adoption chez le jeune enfant de comportements favorables à la santé, associant une alimentation équilibrée et une activité physique régulière.

- Informer et sensibiliser les parents sur les bienfaits de l'allaitement maternel et ensuite d'une alimentation équilibrée associée à une activité physique adaptée pour les enfants de moins de 6 ans.
- Développer des actions d'éveil sensoriel pour les enfants de moins de 6 ans.
- Repérer et orienter les enfants de moins de 6 ans en surcharge pondérale.

Qui peut répondre ?

Toutes les structures d'accueil de la petite enfance du Pas-de-Calais : crèches, haltes-garderies, relais assistantes maternelles, écoles maternelles.

Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- Interventions dans les structures petite enfance s'appuyant sur différents acteurs locaux (PMI, centre social, associations, mairies);
- Organisation de débats professionnels & parents ;
- Diffusion du guide nutrition « La petite enfance (de la naissance à 3 ans) » édité par l'INPES ;
- Séances de sensibilisation et d'information des professionnels (apport théorique et méthodologique) ;
- Actions expliquant aux enfants les liens entre le corps, l'alimentation et l'activité physique;
- Offres d'activités physiques basées sur la psychomotricité et l'éveil sensoriel.

Exemple d'initiative déjà soutenue :

La ville de Boulogne-sur-Mer propose un atelier d'éveil sensori-moteur pour les jeunes enfants, encadré par des intervenants diplômés du BEESAPT (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activités Physiques Pour Tous). A chaque séance, les parents sont invités à participer. La présence de l'animatrice bien identifiée sur les quartiers facilite les échanges avec les familles. L'intervention de la psychomotricienne permet de repérer les difficultés motrices des enfants et d'apporter aux familles des connaissances sur le développement psychomoteur. Cette année, une sensibilisation à l'équilibre alimentaire s'est mise en place partiellement au travers d'une dégustation de fromages et de fruits, ainsi que par la remise de brochures d'informations PNNS.

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

1. Inscription dans les objectifs de l'APAS,
2. Conformité avec les principes éthiques et méthodologiques en promotion de la santé,
3. Inscription dans les priorités du territoire,
4. Qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer systématiquement la population, ouvrir le partenariat, agir en s'adaptant aux réalités du territoire, décliner l'action dans la durée.

Sont à éviter : les actions qui font double emploi avec ce qui existe déjà, les actions plaquées sans prendre en compte l'attente des familles et des professionnels, les actions sans lien avec les autres activités du porteur de projet, les actions ponctuelles, les actions qui ne prennent en compte que l'alimentation sans l'activité physique ou vice et versa...

Des conseils pratiques d'aide à l'élaboration de projets alimentation – activité physique pour les 0/6 ans sont disponibles via le site internet de l'INPES :

www.inpes.sante.fr ou sur le site du PNNS : www.mangerbouger.fr

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

- Le coordonnateur PTS de votre territoire.
- Le Comité Départemental d'Education pour la Santé (accompagnement méthodologique)

Quel financement ?

Cet APAS est doté d'un budget total de 70 000 Euros TTC. Le projet peut se dérouler sur deux ou trois années consécutives à partir de la rentrée 2010/2011. Cependant chaque subvention sera accordée pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention, et dans la limite des crédits disponibles après validation par la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais.